

# Commune de LAGOS



## PLAN LOCAL D'URBANISME

---

### 5- ORIENTATION D'AMENAGEMENT : DESSERTE INTERNE DU SECTEUR TREMES

---

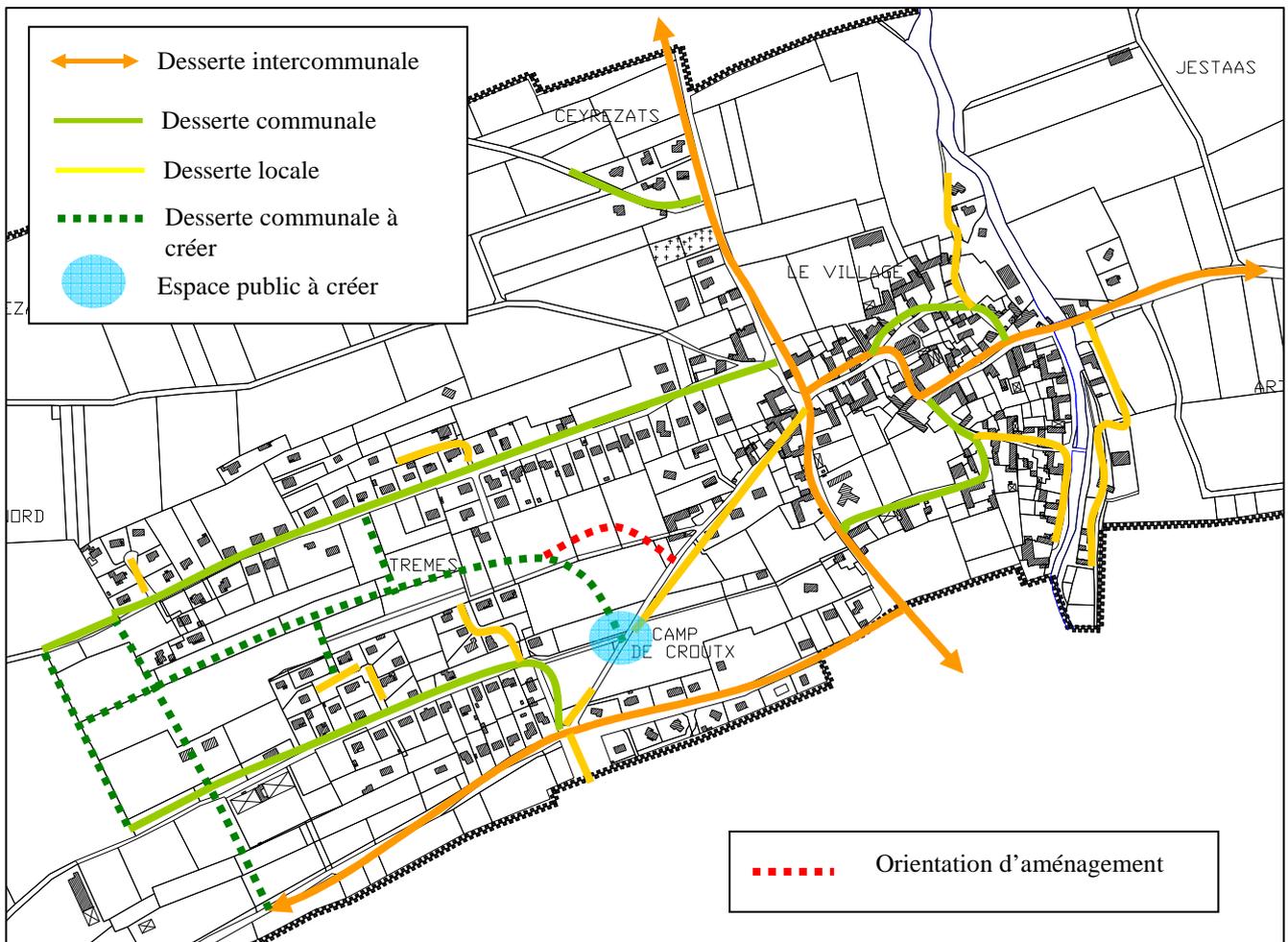
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 octobre  
2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

---



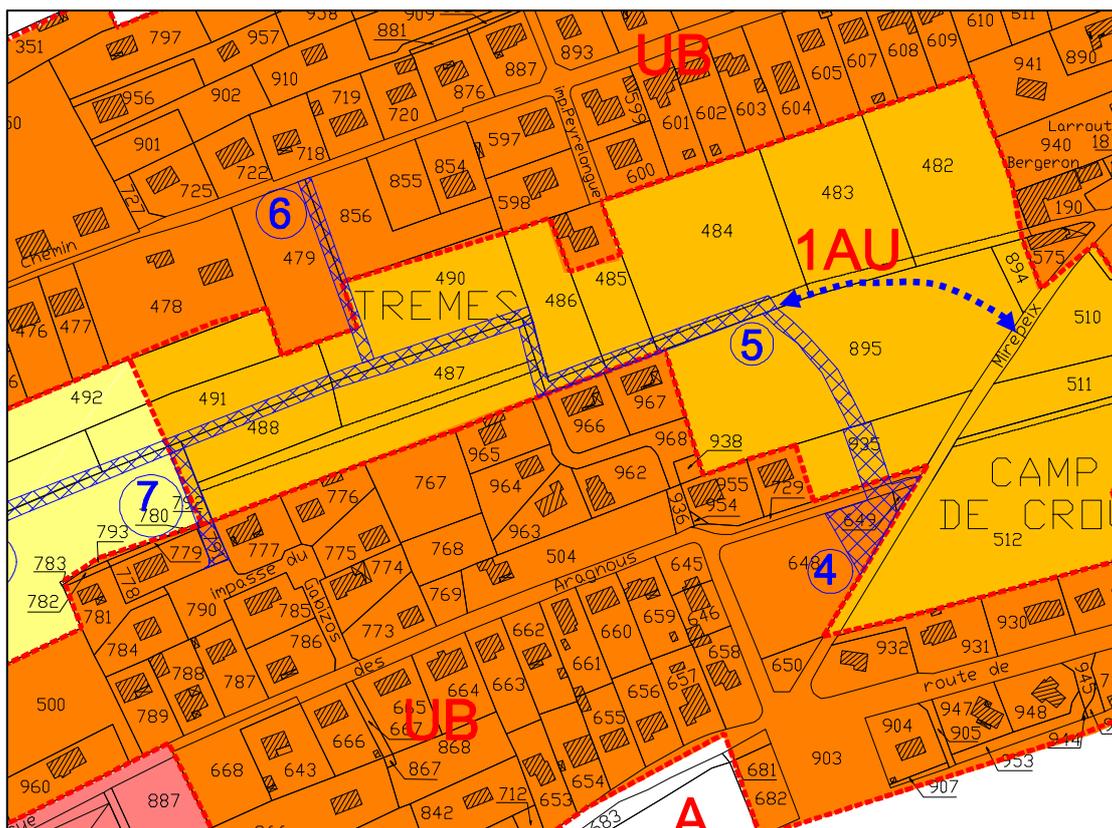
Agence Publique de Gestion Locale  
Service d'Urbanisme Intercommunal  
Maison des Communes – rue Auguste Renoir -B.P.609-64006 PAU CEDEX  
Téléphone 05.59.90.18.28 -----Télécopie 05.59.84.59.47

L'orientation d'aménagement correspondant à la desserte interne du secteur Trèmes s'inscrit dans le projet d'organisation du fonctionnement des extensions ouest du bourg.



*Schéma d'intentions de voirie*

L'essentiel des aménagements de voirie projetés dans le PLU seront réalisés par la Commune dans le cadre de la définition d'emplacements réservés à son bénéfice. Il s'agit des liaisons principales nécessaires au bon fonctionnement du village dans son ensemble : axe transversal est-ouest parallèle aux rues de Peyrelongue et des Aragnous et liaisons nord-sud reliant entre elles ces voies transversales entre elles (rues de Peyrelongue et des Aragnous mais aussi axe à créer et RD 145).



*Localisation de l'orientation d'aménagement sur le document graphique*

L'axe projeté sous forme d'orientation d'aménagement sera réalisé par un aménageur ou par les futurs constructeurs avant d'être éventuellement rétrocédé à la Commune. Il ne revêt pas une importance d'échelle communale.

Il s'agit de relier l'axe transversal est-ouest à créer à la rue de Mirepeix tout en organisant le fonctionnement interne de l'ouest du secteur Trèmes. Tout comme les voies réalisées par la Commune, les aménagements doivent favoriser la sécurité des accès et de l'ensemble des usagers de la chaussée (circulation automobile, déplacements doux et stationnement).